

## PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

SOS Aide Aux Habitants - France Victimes 67 (numéro SIRET 344 056 585 00047 inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance le 27/01/1988) association professionnelle départementale d'aide aux victimes agréée par le Ministère de la Justice.

« Créée en 1985 par un juge et des habitants, SOS s'est donnée comme mission de réconcilier les justiciables avec les institutions, autour de l'événement qui constitue le délit, auteurs et victimes, pour les faire parler et les faire se parler. Elle participe ainsi dans la pacification des relations, la recomposition et le tissage du lien social entre les habitants. Dès 1981, le juge des enfants, Madame Claude BEAU a choisi d'aller à la rencontre des habitants de la cité. Durant huit années, elle a assuré des audiences dans un appartement dans le quartier et en 1985 elle a créé un bureau d'aide aux victimes. Avec son appui, des habitants ont décidé de prendre en main le devenir de leur quartier en créant « SOS Aide Aux Habitants, une association d'habitants, pour les habitants ».

Membre des Fédérations France Victimes ; Citoyens et Justice ; et de la Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER), SOS AIDE AUX HABITANTS - FRANCE VICTIMES 67 est la seule association départementale qui intervient dans les deux Bureaux d'Aide Aux Victimes (BAV) de Strasbourg et de Saverne et est la seule qui dispose d'un Point Rencontre Parents-Enfants.

## LIEUX DE PERMANENCE

- ▷ **Siège de l'association ;**
- ▷ **Bureaux d'Aide aux Victimes aux Tribunaux Judiciaires de Strasbourg et de Saverne ;**
- ▷ **Maison de la Justice et du Droit ;**
- ▷ **Direction de Proximité de l'Esplanade ;**
- ▷ **Maison des Services de Sarre-Union ;**
- ▷ **Maison des associations à Obernai ;**
- ▷ **Maison de la Vallée à Schirmeck ;**
- ▷ **Unité Médico-Sociale de Molsheim ;**
- ▷ **Maison France Service d'Ingwiller ;**
- ▷ **Centres Hospitaliers de Strasbourg et de Saverne ;**
- ▷ **CMS du Neuhof ;**
- ▷ **CMS de la Montagne-Verte/Elsau, de la Cité de l'Ill/Robertsau et de Erstein.**

**« Agir ensemble pour construire la paix et la cohésion sociale.**

**Cet objet peut être mis en œuvre par toute forme de réflexions, de propositions et d'actions tels la médiation, l'aide aux victimes, l'accès au droit, le soutien à la parentalité, la formation et l'action sur le cadre de vie et ce, spécifiquement sur le mode de la proximité, ainsi que toute autre action que le Conseil d'Administration jugerait utile de mettre en œuvre. »**

## NOS VALEURS

Respect absolu de la dignité humaine

Tolérance

Désintéressement

Gratuité

Confidentialité

## MISSIONS GÉNÉRALES

- ▷ **Aide aux victimes** : dans le cadre spécifique de l'activité d'aide aux victimes, nous avons des dispositifs d'information, d'accompagnement (notamment physique, comme par exemple pour le dépôt de plainte ainsi qu'aux audiences) et de protection. Une attention particulière est accordée aux violences sexistes et sexuelles et des dispositifs spécifiques sont mis en oeuvre (psycho-mobile, BAR, EVVI, TGD, hébergement d'urgence).
- ▷ **Référent départemental en cas d'actes de terrorisme ;**
- ▷ **Prise en charge des victimes d'évènements collectifs ;**
- ▷ **Prévention et prise en charge de la radicalisation ;**
- ▷ **Justice restaurative ;**
- ▷ **Cellule de prise en charge des victimes d'abus sexuels au sein de l'Eglise ;**
- ▷ **Médiation pénale, de proximité et scolaire ;**
- ▷ **Accès aux droits et Soutien à la parentalité ;**
- ▷ **Dispositif d'accompagnement psychosocial et éducatif des familles monoparentales et leurs enfants ;**
- ▷ **Prévention et lutte contre le harcèlement scolaire ;**
- ▷ **Prévention et lutte contre la discrimination.**

## FORMATIONS

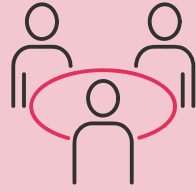
L'association organise depuis 1985 des formations sur l'aide aux victimes et les techniques de debriefing, la prise en charge des violences en milieu professionnel, la prise en charge des violences sexistes, la sensibilisation des professionnels à la question de la discrimination, les techniques de gestion des conflits et de médiation (sociale, pénale et scolaire), la prévention et la prise en charge de la radicalisation.

## MODES D'INTERVENTION

- ▷ **Une écoute privilégiée ;**
- ▷ **Une information sur les droits, les procédures et recours possibles ;**
- ▷ **Un accompagnement tout au long de la procédure pénale, avant le dépôt de plainte jusqu'à l'indemnisation ;**
- ▷ **Un soutien psychologique ;**
- ▷ **Une mise en relation avec d'autres professionnels du droit ;**
- ▷ **Aide à la constitution du dossier dans le cadre des procédures engagées (information et remise des documents, rédaction de la requête, recherche des pièces justificatives, dépôt ou envoi du dossier).**

## COMMENT NOUS TROUVER ?

-  **15, rue Schulmeister  
67 100 STRASBOURG**
-  **direction@sos-aide-aux-habitants.fr**
-  **03 88 79 79 30**
-  **www.sos-aide-aux-habitants.fr**



**35** Salariés  
- juristes, psychologues et travailleurs sociaux

**24** Bénévoles

**62** Adhérents

**14** Administrateurs

**12779** Personnes ont  
bénéficié des  
services gratuits et  
confidentiels de  
l'Association

## PARTENARIAT

Tous nos partenariats sont conventionnés, en voici quelques exemples :

Ministère de l'Education nationale

Protection judiciaire de la jeunesse

Mission locale

Pôle emploi

Université de Strasbourg

Fédération Française de Handball

Diocèse de Strasbourg